



Espaces patrimoniaux

Localisation E et W

* CIMÉTIÈRE DE L'EST

Équipement ou espace : carrés 2, 3, 6, 7, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 25

Localisation nombre - espaces patrimoniaux

Carré 2 : rangs SE1, NE1 et E1 entiers

Carré 3 : rangs SW1, NW1, WH1, WB1 entiers

Carré 6 : rangs SW1, NW1, WH1, WB1 entiers

Carré 7 : rangs SE1, NE1, EH1 et EB1 entiers

Carré 12 : rangs W1, N1, E1, SE1, S1 entiers, rang S2 emplacements 1 et 2, rangs W2, W3, W4, W5 emplacement 1

Carrés 13, 14, 16 : la totalité des carrés, carrés dits patrimoniaux

Carré 17 : rangs S1, S2, S3, N1 entiers, rang N2 emplacements 1 et 17, rang N3 emplacements 1 et 15,
rang N4 emplacements 1, 2, 3 et 14, rang N5 emplacement 10

Carré 18 : rang SW1, S1, E1, NE1, N1, NW1, W1, W2 entiers

Carré 25 : rang S1, WB1 entiers, WB2 emplacement 5, E1 emplacement 1

Localisation nombre - espaces historiques

Carré 17 : rang N2 emplacements 2 et 16, rang N3 emplacements 2 et 14, rang N4 emplacements 4 et 13,
rang N5 emplacements 1 à 9

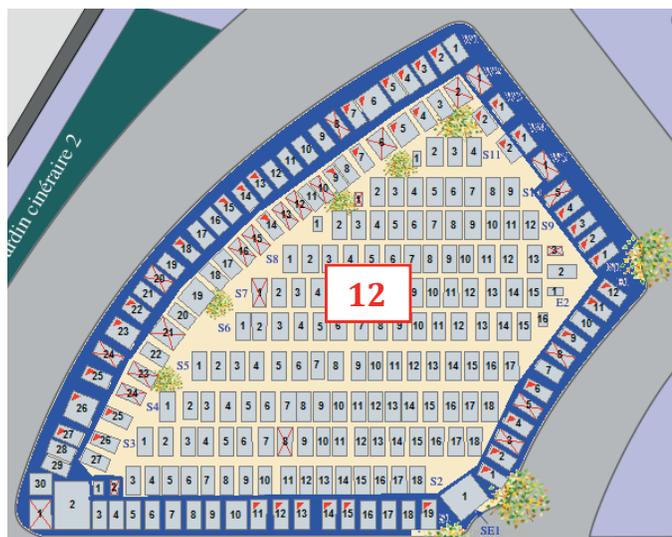
Carré 18 : rangs S2, S3, S4, S5, S6, S7, S8, S9, W3, W4 entiers

Carré 25 : rangs S2, S3, S4, WB3 entiers, rang WB2 emplacements de 1 à 4

* Voir plan page 1. Zone délimitée en rouge



EMPLACEMENTS



* CIMETIÈRES DE L'OUEST

Équipement ou espace : carrés 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 24, 32A, 32B

Localisation nombre - espaces patrimoniaux

Carré 8 : rang NW1 emplacements 1 à 3 - rang W1 de 1 à 3

Carré 9 : rang E1 emplacements 1 et 2 - rang N1 entier

Carré 10 : rang N1 entier

Carré 11 : rang N1 entier - NW1 emplacements 1 et 2

Carré 12 : rang N1 entier - rang NE1 emplacements 1 et 2

Carré 15 : rang S1 emplacements 18 à 22 - rang SW1 1 à 3 - rang W1 entier

Carré 16 : rangs S1, SE1, E1, N1, W1 entiers

Carré 17 : rang S1 entier

Carré 18 : rang S1 entier - SW1 emplacements 1 et 2

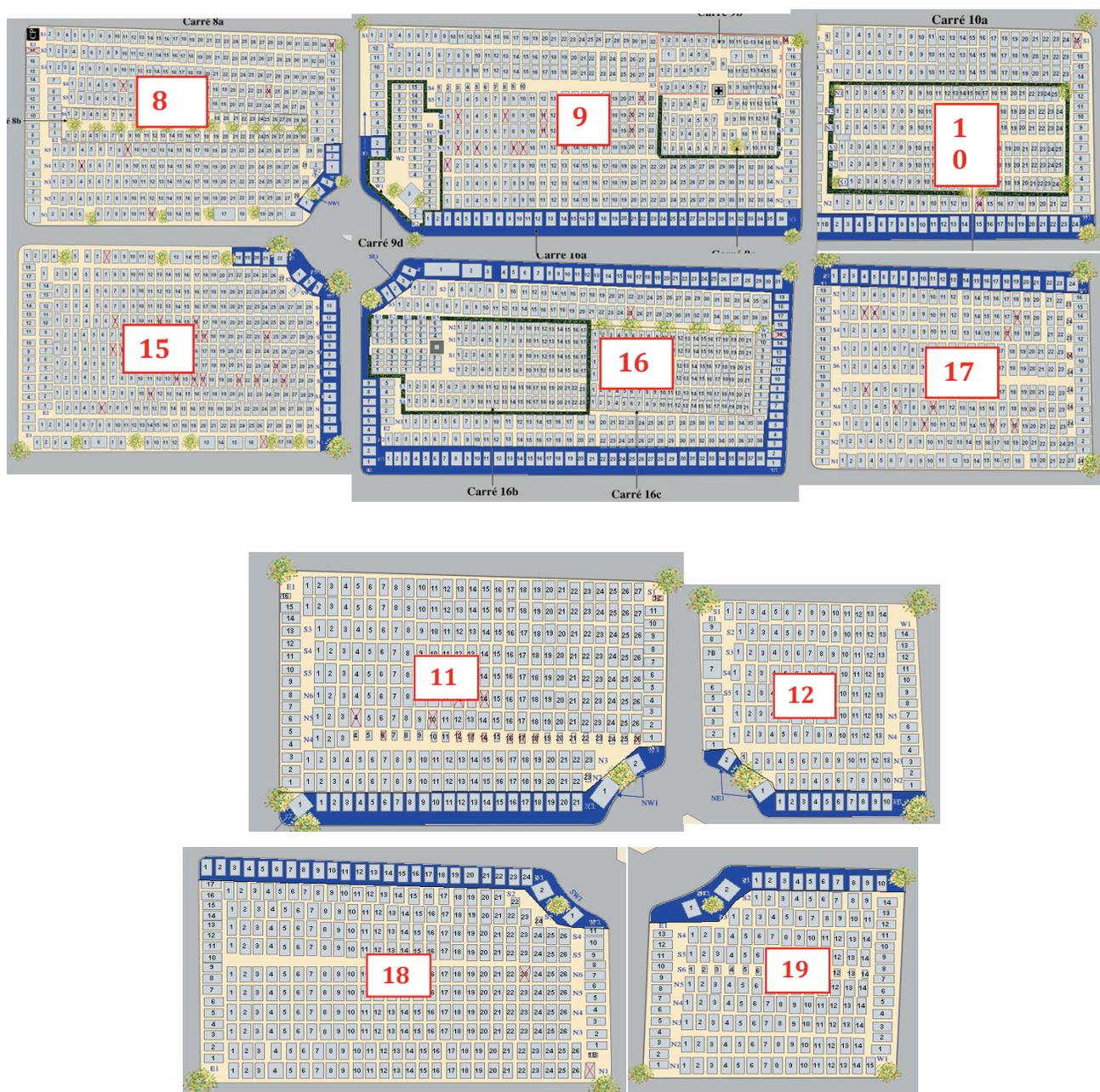
Carré 19 : rang S1 entier - SE1 emplacements 1 et 2

Carré 24 : rang S1 entier

Carré 32A : rang S2 emplacements 1 à 24 - rang S3 emplacements 1 à 29 - rang S4 emplacements 1 à 22

Carré 32B : rang N1 emplacements de 4 à 20

EMPLACEMENTS



* Voir plan page 1. Zone délimitée en rouge



RÈGLES PARTICULIÈRES POUR TOUS LES CIMETIÈRES

LA MARBERIE

Espace patrimonial

- Carrés 13, 14 et 16 du cimetière de l'Est : plus aucune nouvelle attribution pose de monuments anciens de reprises sur les emplacements éventuellement libérés
- Tous les périmètres des autres carrés des cimetières Est et Ouest : pour l'érection, la pose, la transformation de chapelles, monuments, pierres tombales, sculptures, stèles, seules les roches naturelles non polies sont acceptées. Les couleurs restent dans les tons des monuments anciens existants. Les volumes et les formes doivent correspondre au style des monuments locaux anciens. Tous les monuments contemporains (pierre polie, granit de couleur, formes plus moderne...) posés depuis l'après-guerre ne rentrant pas dans le style ancien ne peuvent servir d'exemple. Lors de la reprise de concession, ils seront retirés.

Espaces historiques

- Carrés 17, 18, 25 du cimetière de l'Est : les monuments anciens en bon état doivent être préservés. Les espaces libérés feront l'objet d'un aménagement en espace cinéraire aménagé par la ville. Aucune pose de monument moderne ou contemporain ne sera acceptée.

LES TRAVAUX

Le type et l'origine des matériaux utilisés seront précisés sur la déclaration préalable à l'exécution des travaux accompagnée d'un plan soumis en vue de l'obtention de l'autorisation des travaux. L'administration Municipale appréciera à l'examen du plan ou du descriptif des travaux si la réalisation prévue s'harmonise avec l'ensemble du site. Une notification détaillée sera adressée au concessionnaire ou à l'entrepreneur s'il s'avère nécessaire d'apporter des transformations au projet initial.

RECUEILLEMENT

Entretien des parties paysagères par la Ville d'Angers.





Recueil tout petits - Est

Localisation E-11C

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Terrain commun pour les tout petits dont les parents demandent inhumation.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est, carré 11C = 27 emplacements

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Délai de rotation 5ans minimum, remise en service des premiers emplacements uniquement au terme de la saturation de l'espace :

Longueur de la parcelle : 0,70m

Largueur de la parcelle : 0,50m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

La marberie n'est pas autorisée, seuls des petits objets du souvenir peuvent être déposés sur l'emplacement réservé au droit de chaque sépulture sur la longrine.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Creusement de la fosse à 1m par les services de la Ville, facturation à la famille du prix pour le creusement d'une fosse enfant.

Après inhumation le tumulus est laissé pendant 3 semaines en l'état, puis il est égalisé et ensemené par les Services de la Ville d'Angers.

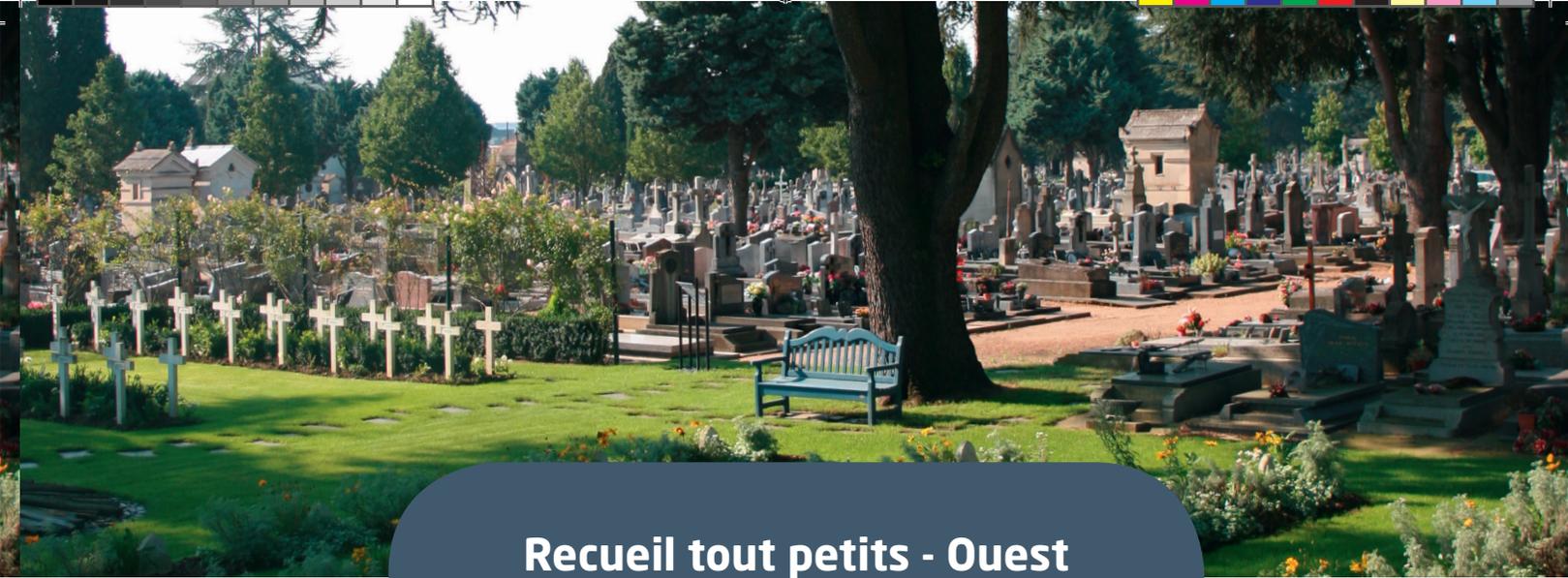
RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Pas de possibilité d'acheter une concession

Espace obligatoire pour les foetus

Possibilité d'y inhumer un enfant décédé avant l'âge de 1an

Possibilité d'identification par pose de plaque sur l'espace réservé sur la longrine



Recueil tout petits - Ouest

Localisation W-49B

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Terrain commun pour les tout petits dont les parents demandent inhumation en espace musulman.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Ouest, carré 49B = 62 emplacements

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Délai de rotation 5ans minimum, remise en service des premiers emplacements uniquement au terme de la saturation de l'espace :

Longueur de la parcelle : 0,70m

Largueur de la parcelle : 0,50m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

La marberie n'est pas autorisée, seuls des petits objets du souvenir peuvent être déposés sur l'emplacement réservé au droit de chaque sépulture sur la longrine béton.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Creusement de la fosse à 1m par les services de la Ville, facturation à la famille du prix pour le creusement d'une fosse enfant.

Le tapis de sédum est retiré avant creusement de la fosse, il est ensuite remis sur la sépulture après l'inhumation, par le Service du cimetière, et après avoir égalisé le tumulus à bonne hauteur.

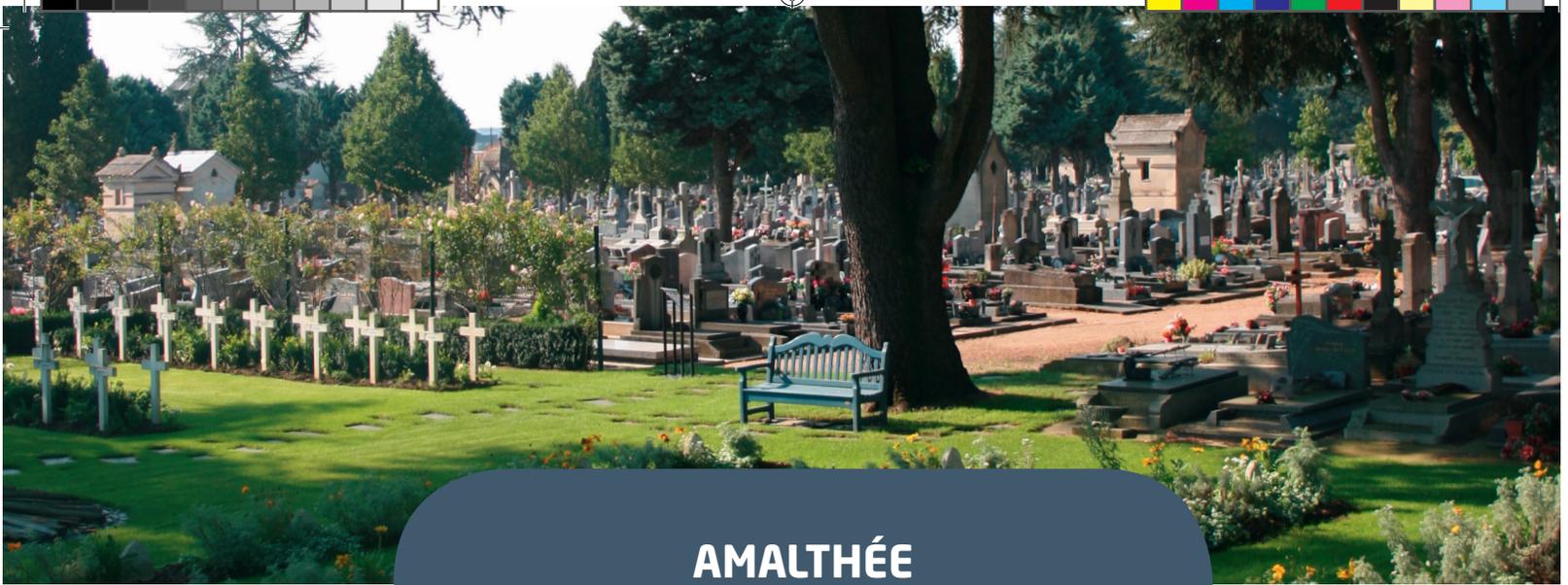
RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Pas de possibilité d'acheter une concession

Espace obligatoire pour les fœtus

Possibilité d'y inhumer un enfant décédé avant l'âge de 1an

Possibilité d'identification par pose de plaque sur l'espace réservé sur la longrine



AMALTHÉE

Localisation E

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Columbarium Amalthée construit par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est, carré 65
10 modules de 8 cases = 80 cases

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur intérieure de la case : 0,52m
Largueur intérieure de la case : 0,40m
Hauteur de la case : 0,45m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Identification des défunts sur plaque d'ardoise fournie et gravée par la famille selon gabarit prédéfini.
La plaque d'identification est posée par la Ville d'Angers.

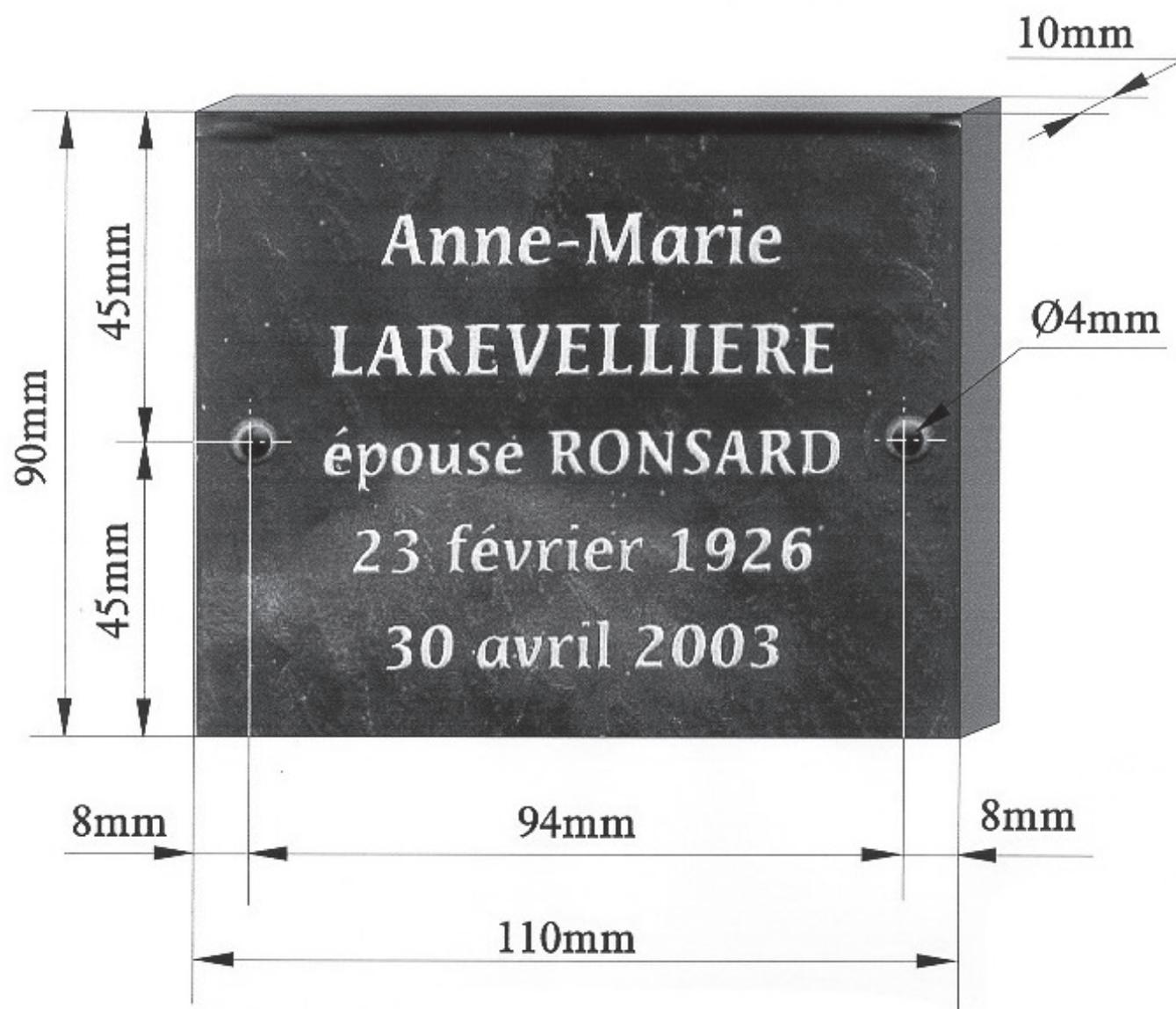
RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture de la case par la Ville d'Angers ou par l'Entreprise (au choix de la famille).

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Fleurs et objets du recueillement peuvent être posés sur la tablette devant la case concédée et sur le côté
Entretien des parties paysagères par la Ville d'Angers
Maintenance de l'édifice par la Ville d'Angers

Gabarit de la plaque

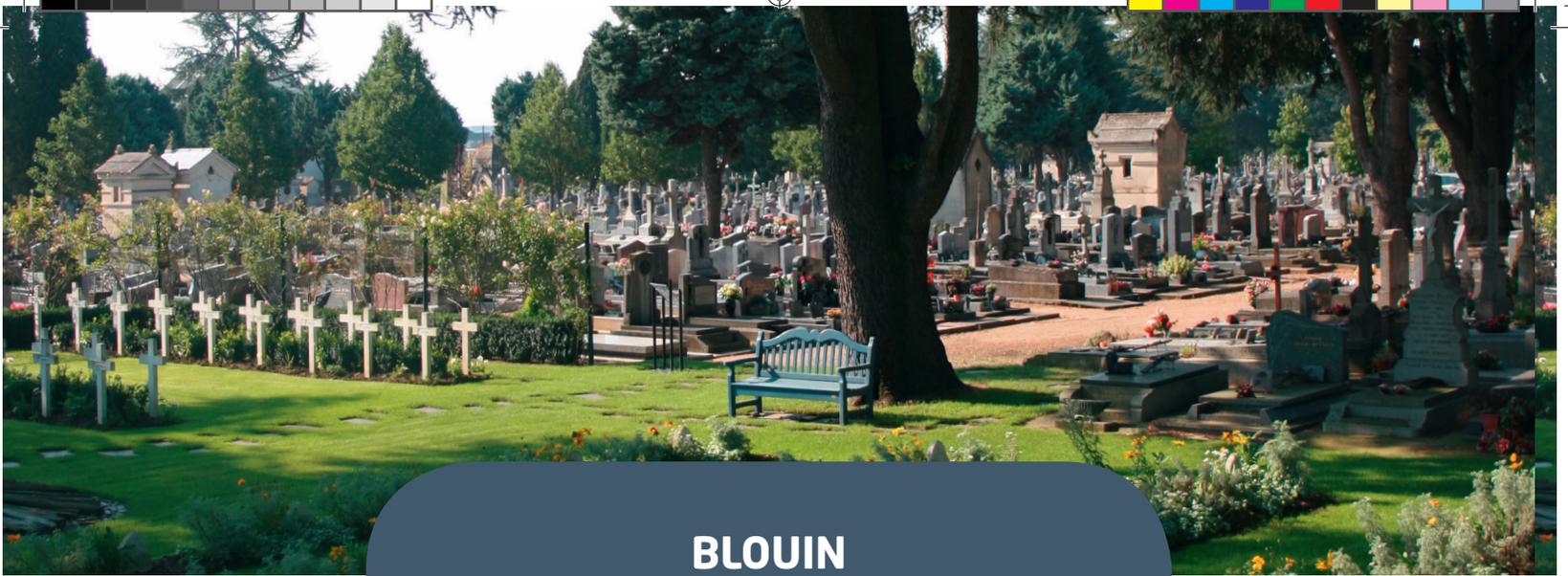


Police: Roman

Hauteur des lettres: maxi 10mm

Couleur des lettres: blanche

Visserie fournie par la Ville d'Angers



BLOUIN

Localisation E

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Columbarium Blouin construit par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est, carré 11
6 modules de 8 cases = 48 cases

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur intérieure de la case : 0,52m
Largueur intérieure de la case : 0,40m
Hauteur de la case : 0,45m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

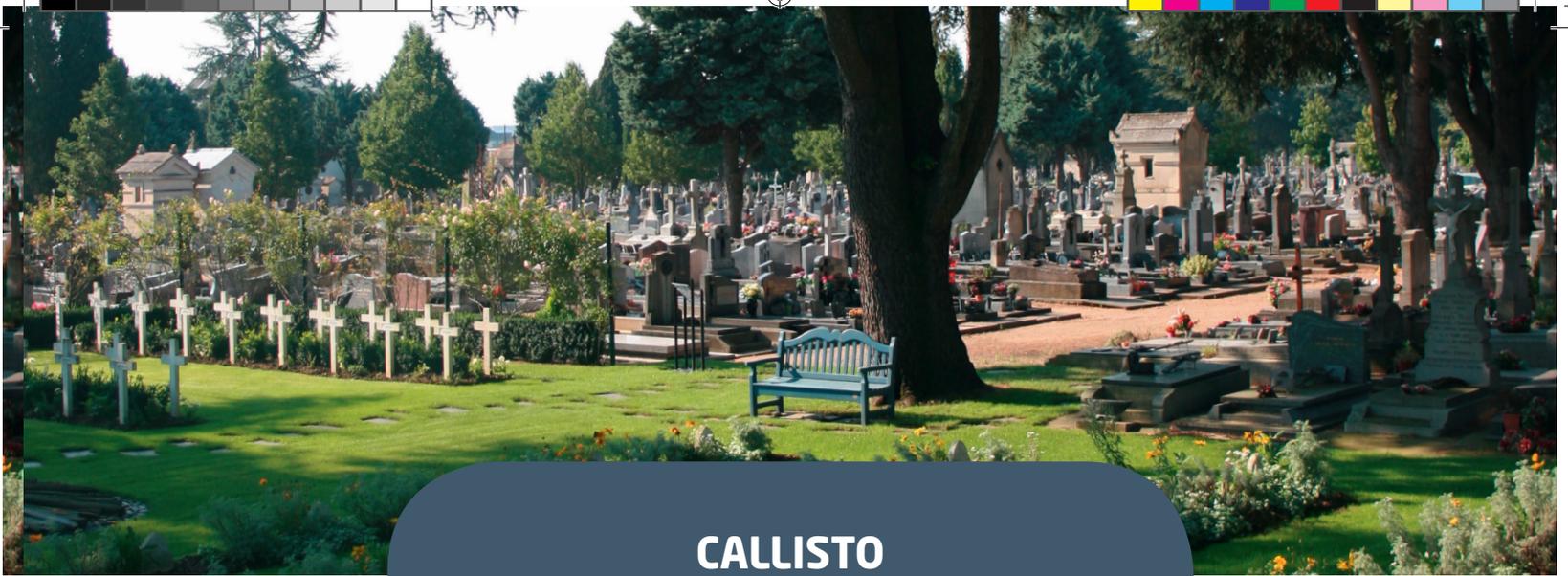
Pas de marberie

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture de la case par la Ville d'Angers ou par l'Entreprise (au choix de la famille)
Gravure de la plaque de fermeture en lettres d'or
Le temps de la gravure, fermeture par une plaque temporaire fournie par la Ville d'Angers.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Fleurs et objets du recueillement peuvent être posés sur la tablette devant la case concédée et sur le côté
Entretien des parties paysagères par la Ville d'Angers
Maintenance de l'édifice par la Ville d'Angers



CALLISTO

Localisation E

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Columbarium Callisto construit par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est, carré 65
4 modules de 24 cases face A et 24 cases face B = 192 cases

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur intérieure de la case : 0,50m
Largueur intérieure de la case : 0,38m
Hauteur de la case : 0,38m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

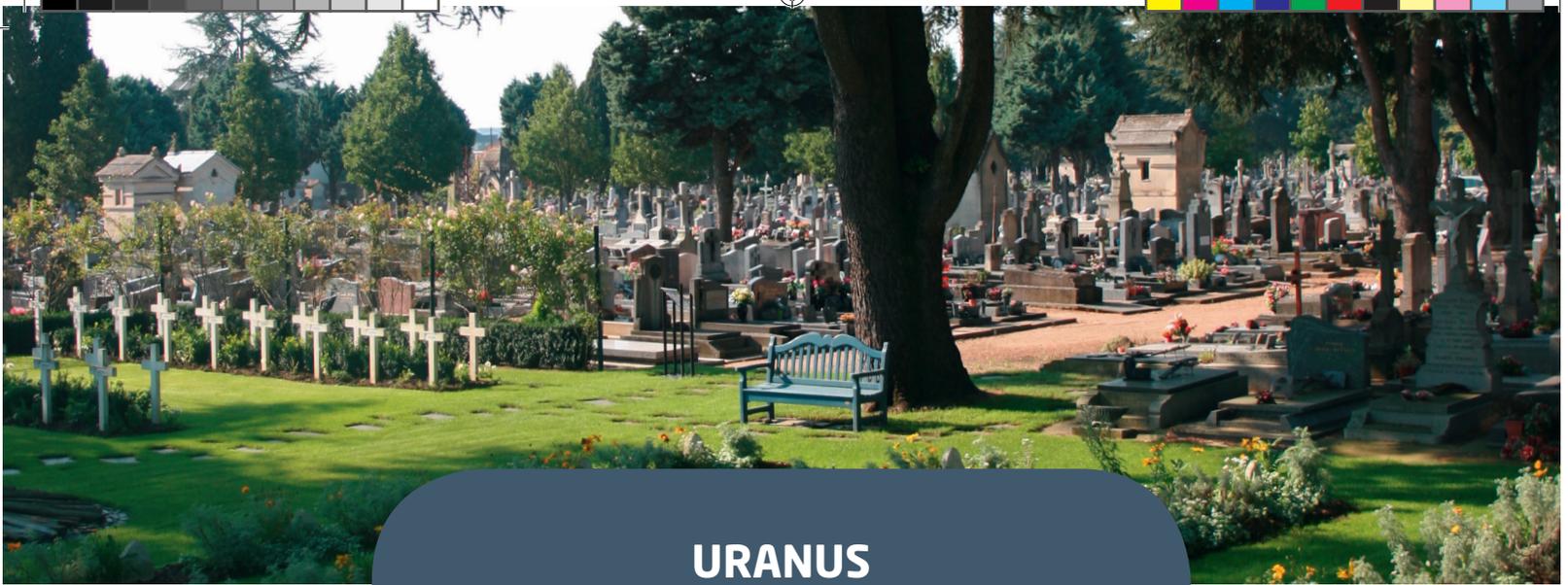
Pas de marberie

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture de la case par la Ville d'Angers ou par l'Entreprise (au choix de la famille)
Gravure de la plaque de fermeture en lettres d'or
Le temps de la gravure, fermeture par une plaque temporaire fournie par la Ville d'Angers.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Seule la pose d'un soliflore, d'une photo ou d'un petit symbole sont autorisés, par collage sur la plaque de fermeture.



URANUS

Localisation E

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Columbarium Uranus construit par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est, dos au bâtiment "conciergerie" en bout du carré 11
10 modules de 12 cases = 120 cases

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur intérieure de la case : 0,60m
Largueur intérieure de la case : 0,28m
Hauteur de la case : 0,28m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Les dalles de fermeture en pierre blanche d'origine (trop fragiles) sont remplacées au fur et à mesure par des plaques métalliques blanches fournies par la Ville d'Angers (les gravures existantes sont à la charge de la Ville, les nouvelles gravures sont à la charge de la famille).

Identification des défunts sur la plaque d'ardoise fournie et gravée par la famille selon gabarit prédéfini.
La plaque d'identification est posée par la Ville d'Angers.

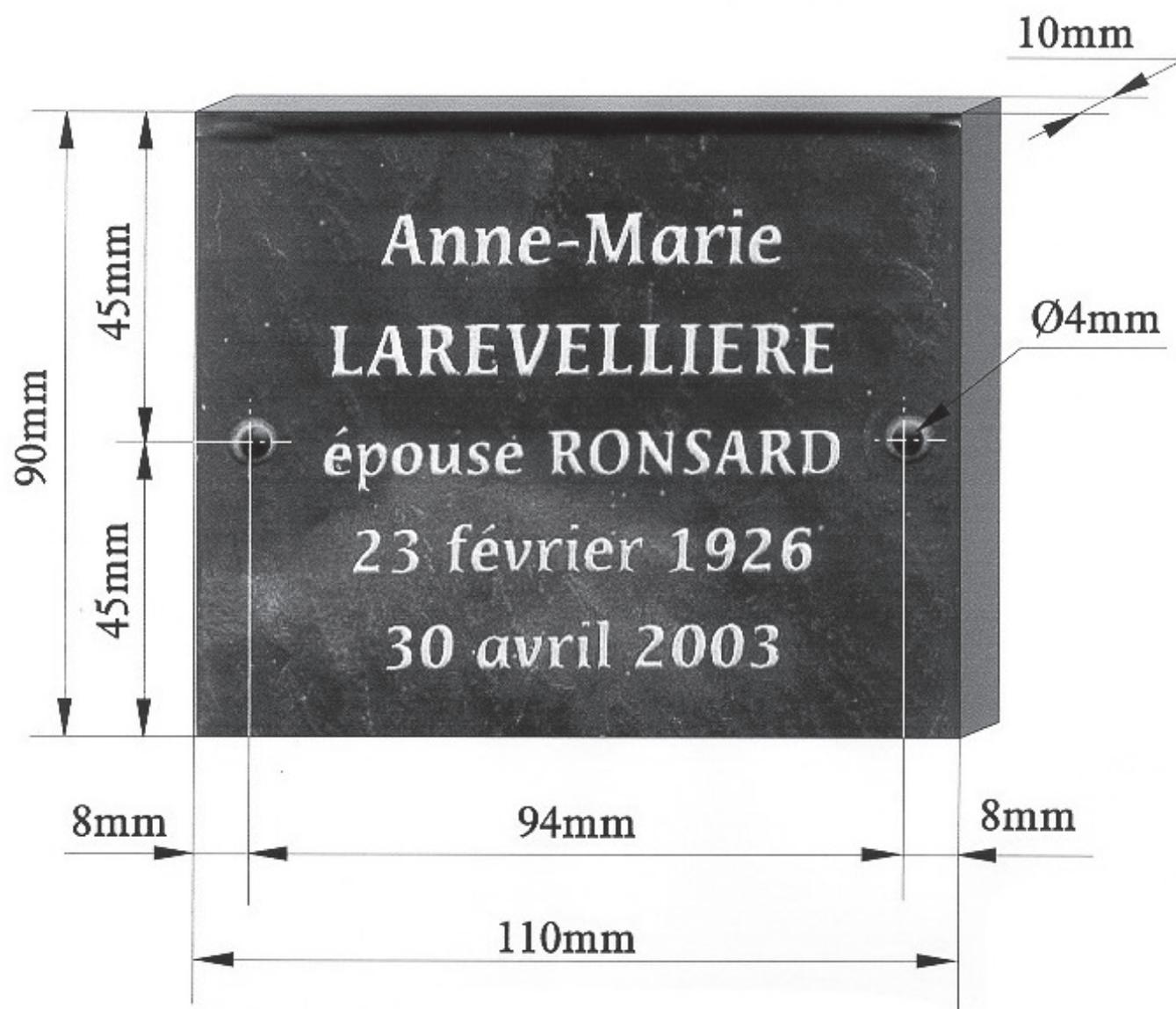
RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture de la case par la Ville d'Angers ou par l'Entreprise (au choix de la famille)

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Fleurs et objets du recueillement peuvent être posés au pied de la case concédée.
Entretien des parties paysagères par la Ville d'Angers.
Maintenance de l'édifice par la Ville d'Angers.

Gabarit de la plaque

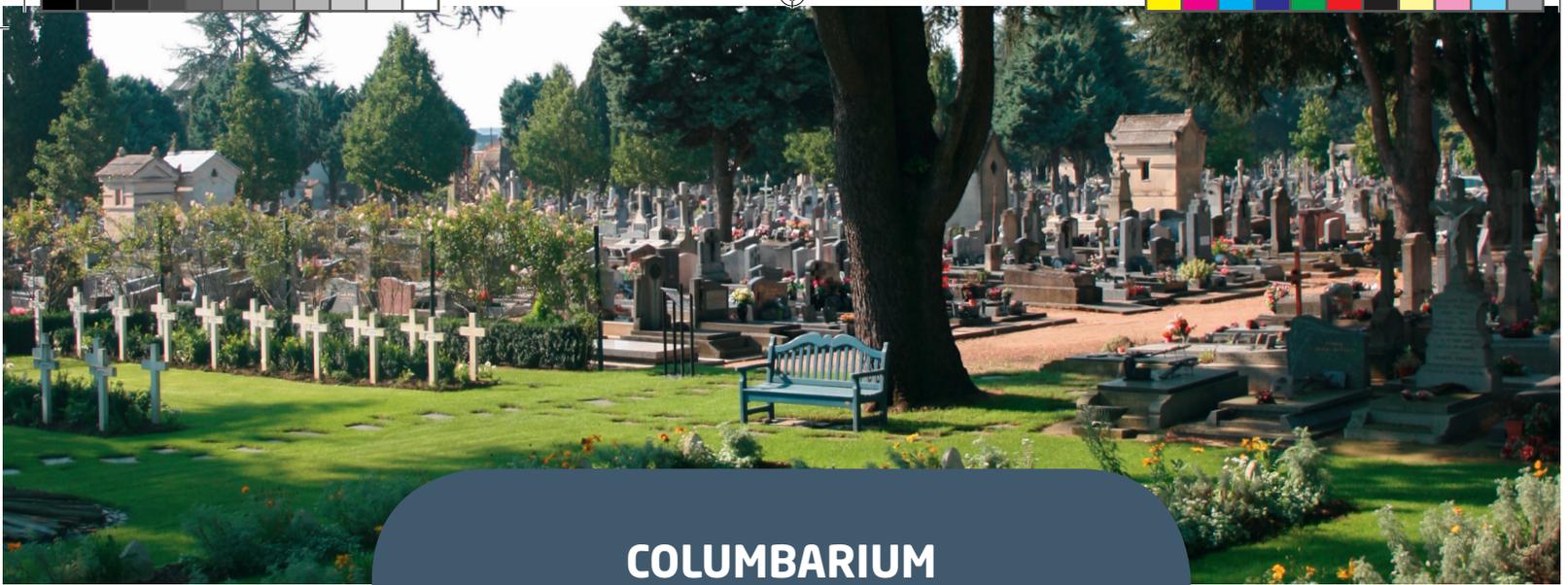


Police: Roman

Hauteur des lettres: maxi 10mm

Couleur des lettres: blanche

Visserie fournie par la Ville d'Angers



COLUMBARIUM

Localisation W

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Columbarium construit par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Ouest, dans le prolongement du carré 35B
4 modules de 21 cases = 84 cases

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur intérieure de la case : 0,45m
Largueur intérieure de la case : 0,45m
Hauteur de la case : 0,45m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Pas de marberie

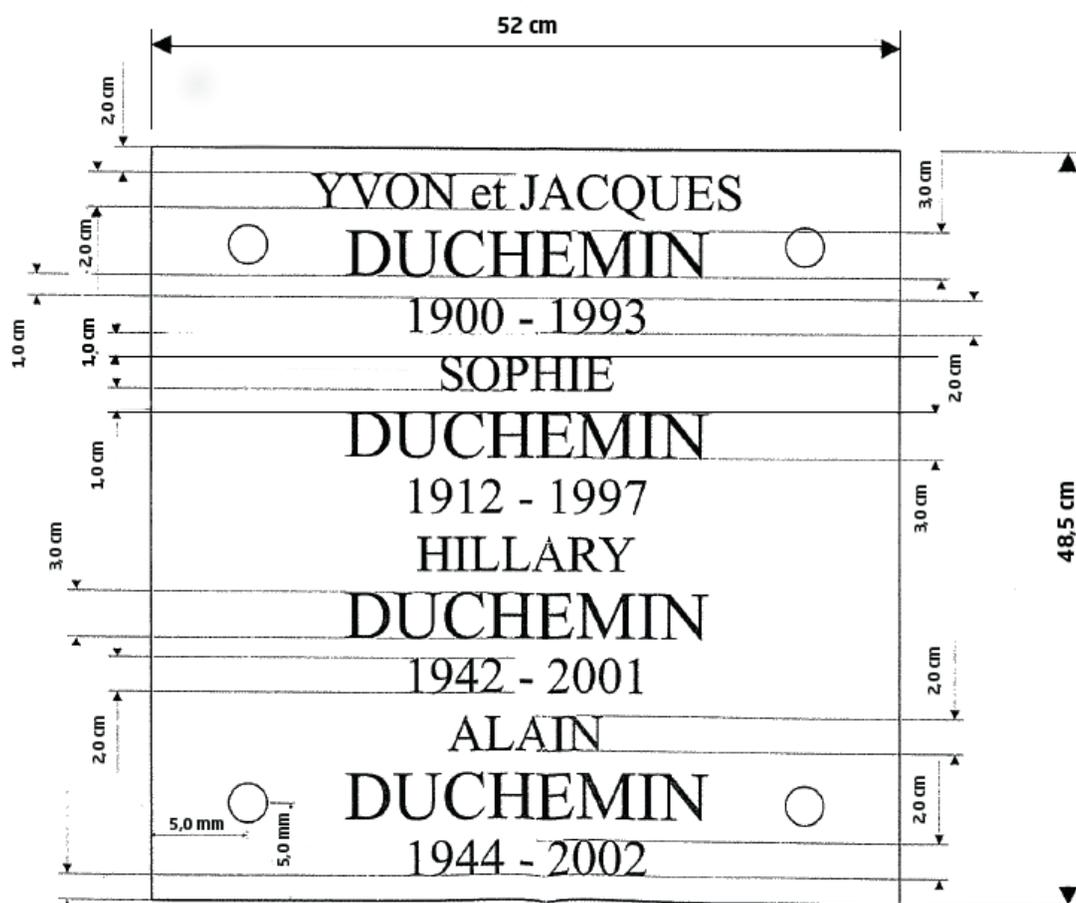
RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture de la case par la Ville d'Angers uniquement
Gravure de la plaque de fermeture, en faïence, selon gabarit prédéfini lettre blanc
Le temps de la gravure, fermeture par une plaque temporaire fournie par la Ville d'Angers.

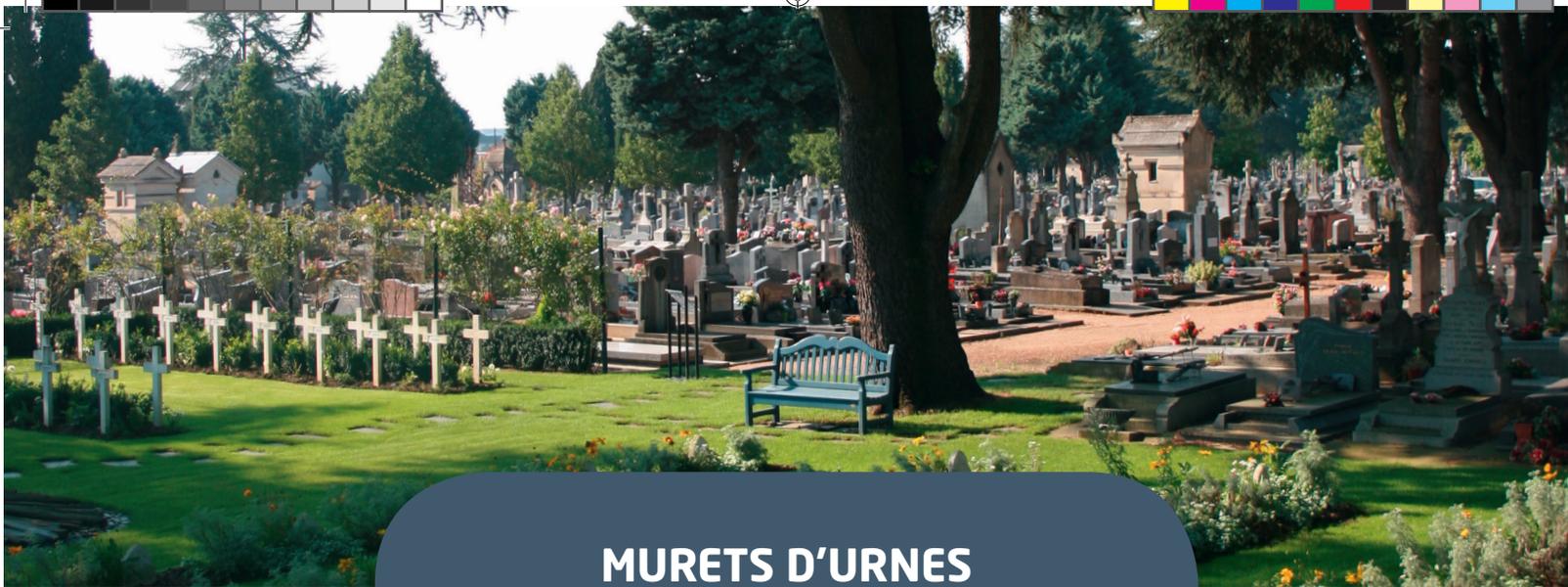
RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Fleurs et objets du recueillement peuvent être posés devant la case, dans la limite de 0,45m x 0,45m
Entretien des parties paysagères par la Ville d'Angers
Maintenance de l'édifice par la Ville d'Angers

Columbarium cimetière Ouest



Couleur lettrage blanche



MURETS D'URNES

Localisation L-28

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Murets d'urnes construit par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière Saint-Léonard, carré 28 = 29 cases

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur intérieure de la case : 0,40m

Largueur intérieure de la case : 0,40m

Hauteur de la case : 0,40m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Identification des défunts sur plaque d'ardoise fournie et gravée par la famille selon gabarit prédéfini.

La plaque d'identification est posée par la Ville d'Angers.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture de la case par la Ville d'Angers ou par l'Entreprise (au choix de la famille)

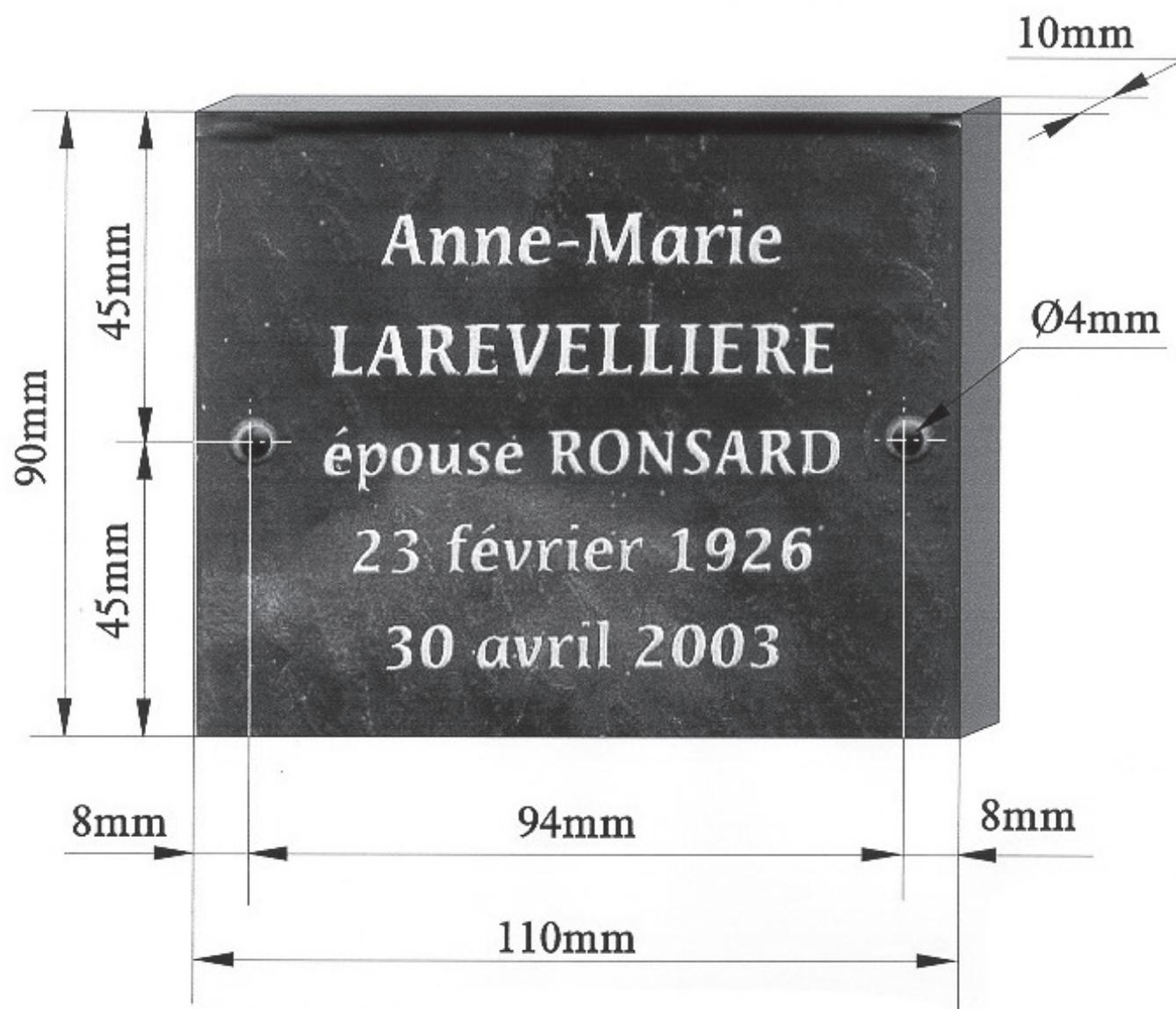
RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Fleurs et objets du recueillement peuvent être posés sur la tablette devant la case concédée.

Entretien des parties paysagères par la Ville d'Angers.

Maintenance de l'édifice par la Ville d'Angers.

Gabarit de la plaque

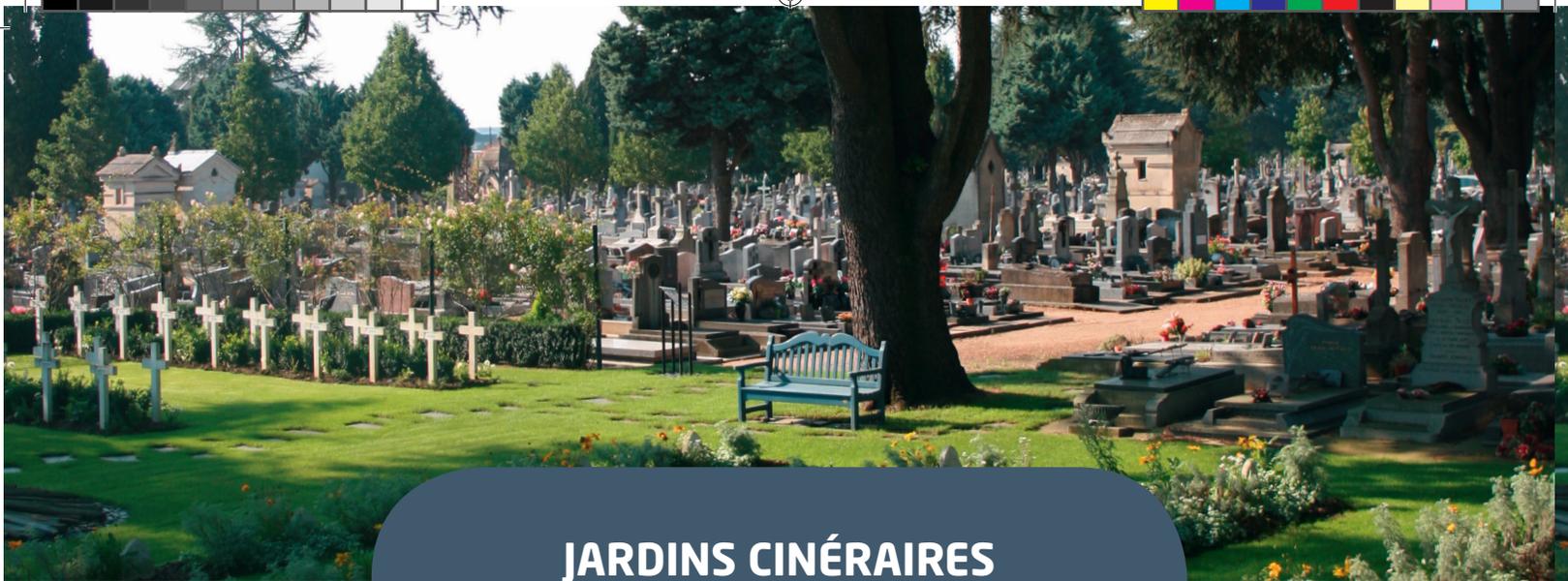


Police: Roman

Hauteur des lettres: maxi 10mm

Couleur des lettres: blanche

Visserie fournie par la Ville d'Angers



JARDINS CINÉRAIRES

Localisation E, W, L

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Jardins cinéraires équipés de caveaux à urnes par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est

Carré 11 : 54 cavurnes
Carré 53 : 292 cavurnes
Carré 60 : 75 cavurnes

Cimetière St-Léonard

Carré 28 : 31 cavurnes

Cimetière de l'Ouest

Carré 32 : JC1 : 94 cavurnes	Carré 51A : 123 cavurnes
JC2 : 38 cavurnes	51B : 25 cavurnes
JC4 : 34 cavurnes	51C : 85 cavurnes

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur intérieure de la case : 0,48m

Largueur intérieure de la case : 0,48m

Hauteur de la case : 0,55m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBRERIE

Possibilité de pose d'un monument aux dimensions maximales suivantes :

Largeur : 0,60m

Longueur : 0,85m

Épaisseur : 0,10m

Hauteur de stèle : 1,20m

Pas de semelle ni de dallage autour du monument.

La dalle de fermeture du caveau est parfois laissée sous le monument pour respecter le niveau général de l'espace cinéraire.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture du caveau à urnes par la Ville d'Angers (lorsqu'il n'y a pas de marbrerie) ou par l'Entreprise (au choix de la famille). Lorsqu'il y a un monument, ouverture par l'Entreprise.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Fleurs et objets du recueillement peuvent être posés sur le monument ou sur la dalle de fermeture du caveau, en respectant les limites. Rien ne peut être posé dans l'espace inter-tombes.

Entretien des parties paysagères et cheminements par la Ville d'Angers



JARDIN CINÉRAIRE PLEINE TERRE

Localisation W-32 JC3

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Jardin cinéraire équipé d'une longrine pour pose d'une stèle.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Ouest, carré 32 JC3 = 32 emplacements

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur concédée : 0,60m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Seule marbrerie autorisée : une stèle goujonnée sur la longrine

Hauteur maximum de la stèle : 1,20m

Largeur maximum de la stèle : 0,60m

Épaisseur de la stèle : 0,20m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

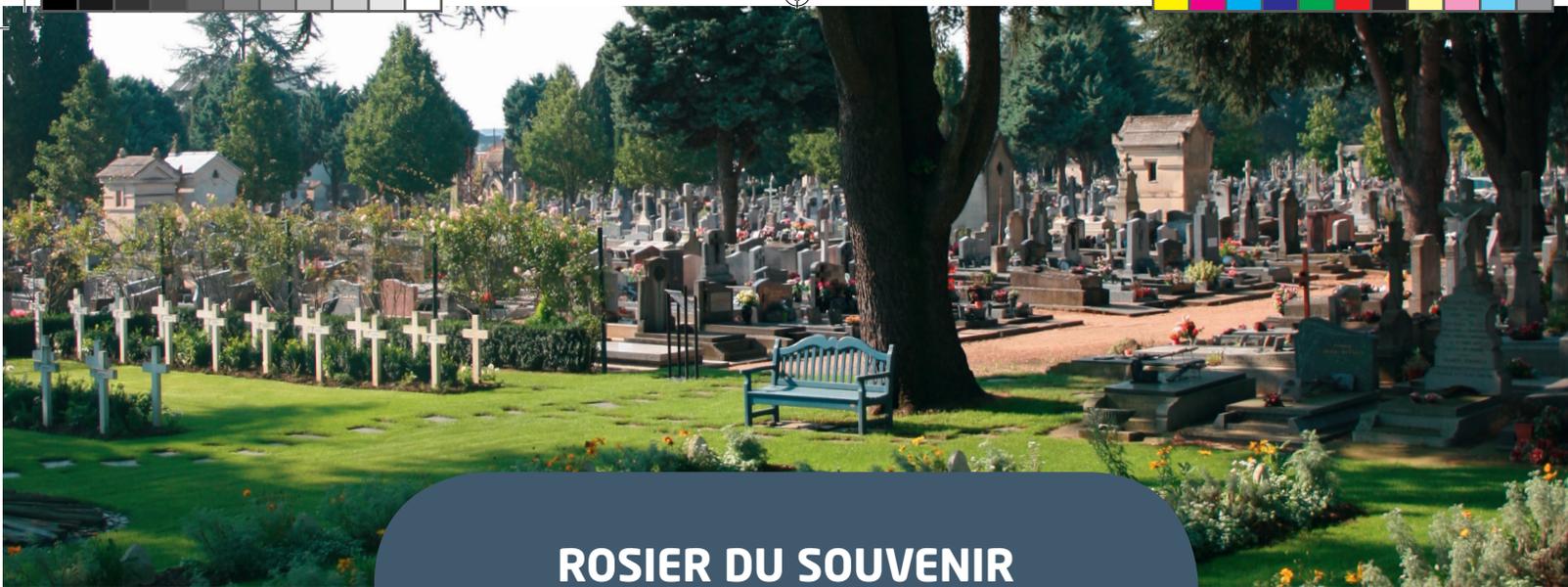
Enfouissement des urnes en pleine terre en laissant au moins 0,30m de terre au dessus de l'urne.

Le creusement et le re-comblement sont assurés par la Ville d'Angers, ainsi que les plantations.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Fleurissement et entretien des parties paysagères uniquement par la Ville d'Angers.

Des objets de recueillement peuvent être déposés sur la longrine dans la limite de la largeur concédée.



ROSIER DU SOUVENIR

Localisation E et W

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Jardins cinéraires plantés de Rosiers du Souvenir, chacun équipé de 4 cylindres pour recevoir les urnes par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est

Carré 53-RS1 = 75 rosiers

Cimetière de l'Ouest

Carré 51-RS1 = 32 rosiers

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Diamètre intérieur du cylindre recevant chaque urne : 0,29m

Hauteur du cylindre recevant chaque urne : 0,40m

Un carreau de faïence ou plastique recouvre le cylindre

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Pas de monument, pas d'objet du Souvenir.

Identification des défunts sur plaque d'ardoise fournie et gravée par la famille selon gabarit prédéfini :

1 seul nom par plaque.

La plaque d'identification est placée sur le lutrin fourni par la Ville d'Angers par les Agents du Cimetière.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture du terrain par la Ville d'Angers

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

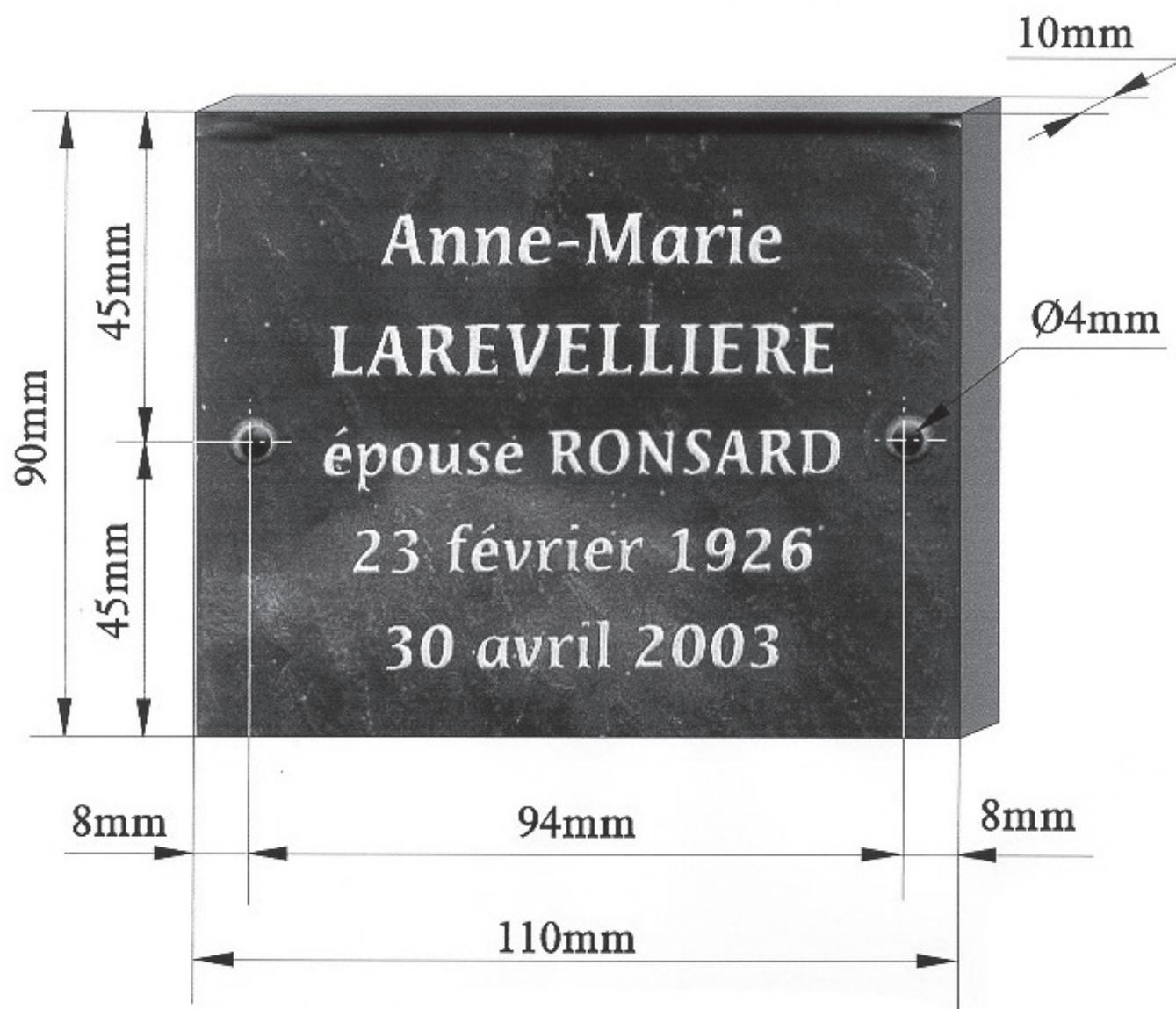
Fleurs naturelles autorisées le jour de l'inhumation, elles seront retirées au bout de 5 jours par le service des cimetières de la Ville d'Angers, sauf retrait avant par les familles.

Pour les marques de souvenir, des fleurs naturelles peuvent être enfoncées dans le sable du bac pique fleurs à disposition des proches dans cet espace. Toute autre marque de recueillement sera retirée et mise à disposition des familles au dépôt.

Rosiers entretenus par les Services de la Ville d'Angers uniquement (interdit aux particuliers de couper des fleurs ou de tailler les rosiers).

Entretien des parties paysagères et de tout l'espace par la Ville d'Angers.

Gabarit de la plaque

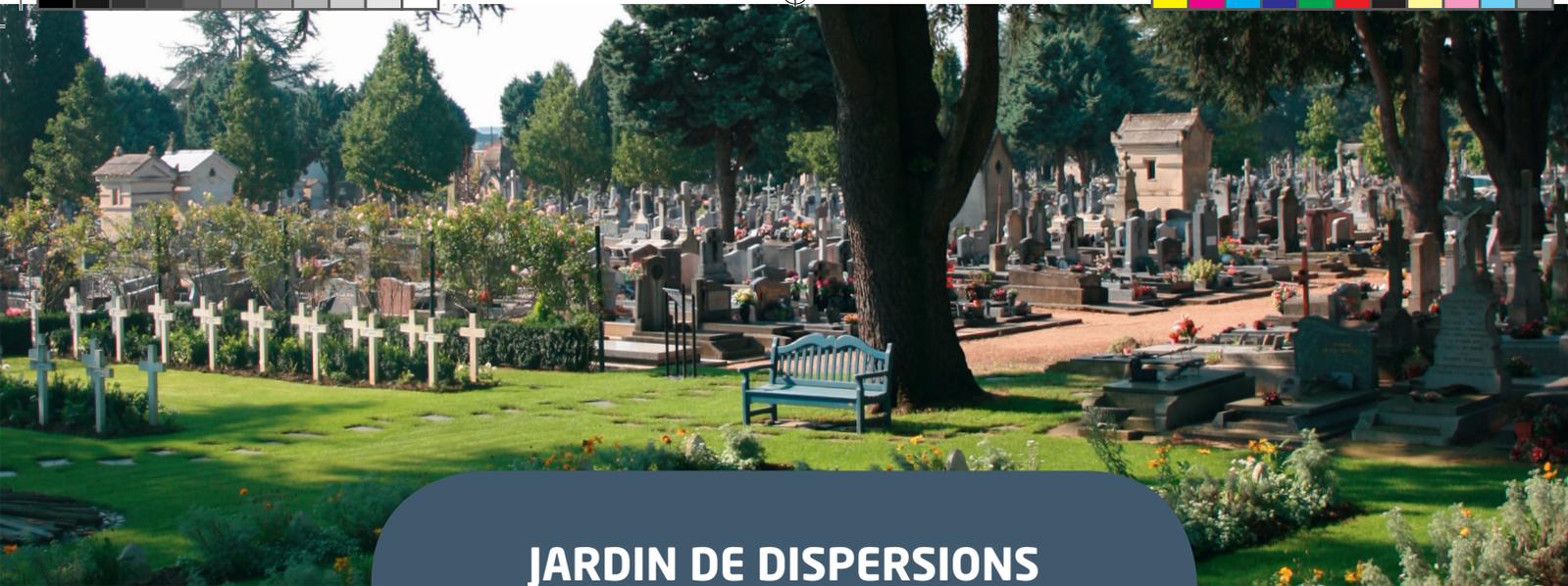


Police: Roman

Hauteur des lettres: maxi 10mm

Couleur des lettres: blanche

Visserie fournie par la Ville d'Angers



JARDIN DE DISPERSIONS

Localisation E, W et L

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Jardins de dispersions de cendres aménagés par la Ville d'Angers, équipés de stèles et colonnes, par la Villes d'Angers, pour le souvenir.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est

Carré 62

Cimetière de l'Ouest

Carré 32-JDS

Cimetière Saint-Léonard

Carré 28-JS

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Lorsque la dispersion a eu lieu, le souvenir peut-être marqué par l'apposition d'une plaque du Souvenir sur un emplacement concédé :

Cimetière de l'Est

5 colonnes de 30 emplacements : 150

9 colonnes de 42 emplacements : 378

Cimetière de l'Ouest

8 murs de 24 emplacements : 192

Cimetière Saint-Léonard

2 murs de 24 emplacements : 48

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Identification des défunts dans ce Jardin du Souvenir sur plaque d'ardoise fournie et gravée par la famille selon gabarit prédéfini, 1 seul nom par plaque, sauf pour les jumeaux mort nés ou ayant peu vécu.

La plaque d'identification est posée par la Ville d'Angers.

Lors de demandes particulières, des photos en porcelaine peuvent être collées sur les plaques.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

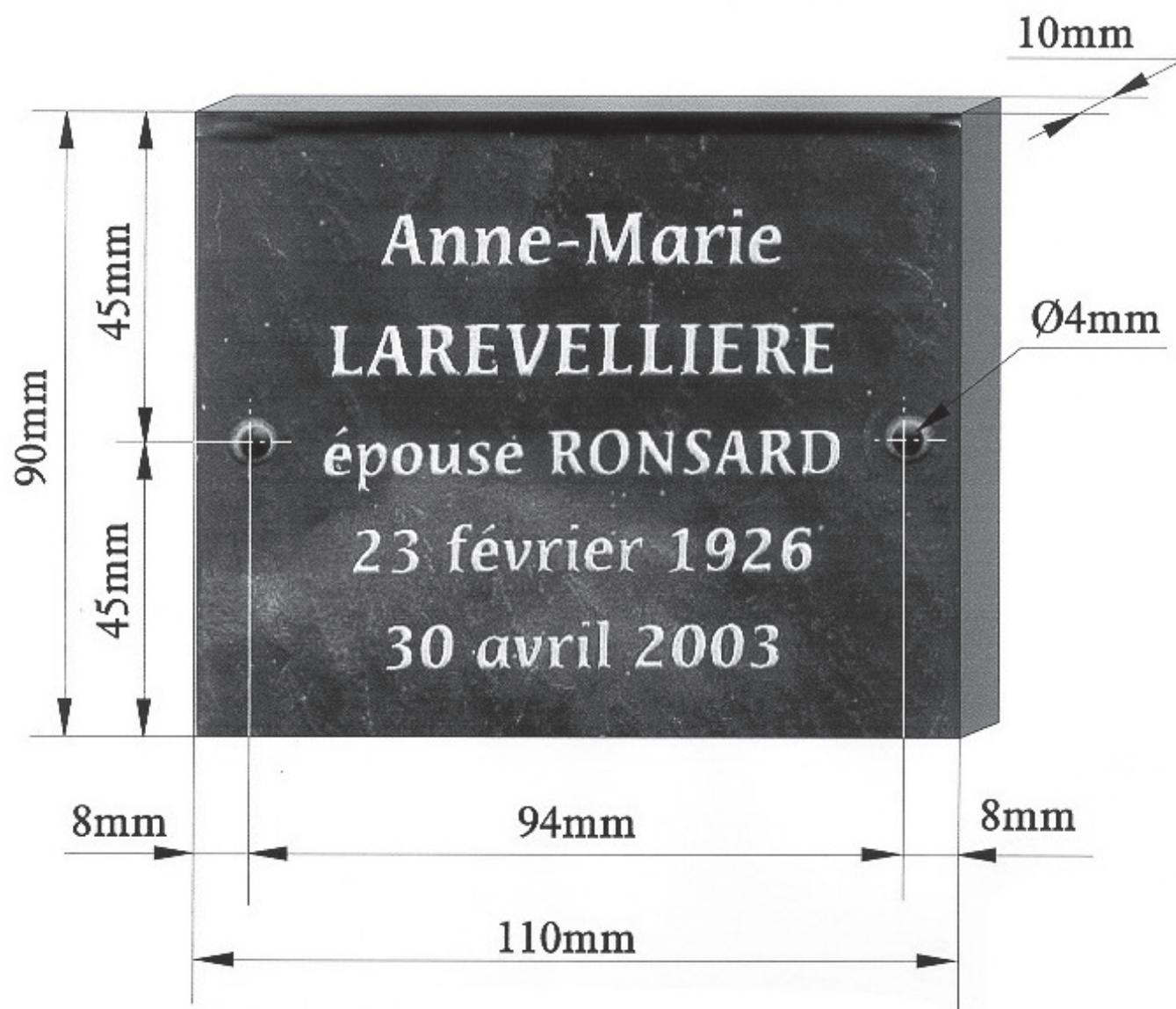
Dispersion des cendres uniquement sur les galets, effectuée soit par la famille ou les proches, soit par l'Opérateur Funéraire, soit par les Agents de la Ville d'Angers.

Fleurissement au moment de la dispersion : au cimetière de l'Est et au cimetière Saint-Léonard sur les pieux de schiste, au cimetières de l'Ouest sur la pelouse; les fleurs seront retirées au bout de 5 jours par le Service des cimetières de la Ville d'Angers, sauf retrait avant par les familles.

Pour les marques de Souvenir, des fleurs naturelles peuvent être enfoncées dans le sable du bac pique fleurs à disposition des proches dans cet espace.

Entretien des parties paysagères et de tout l'espace par la Ville d'Angers.

Gabarit de la plaque

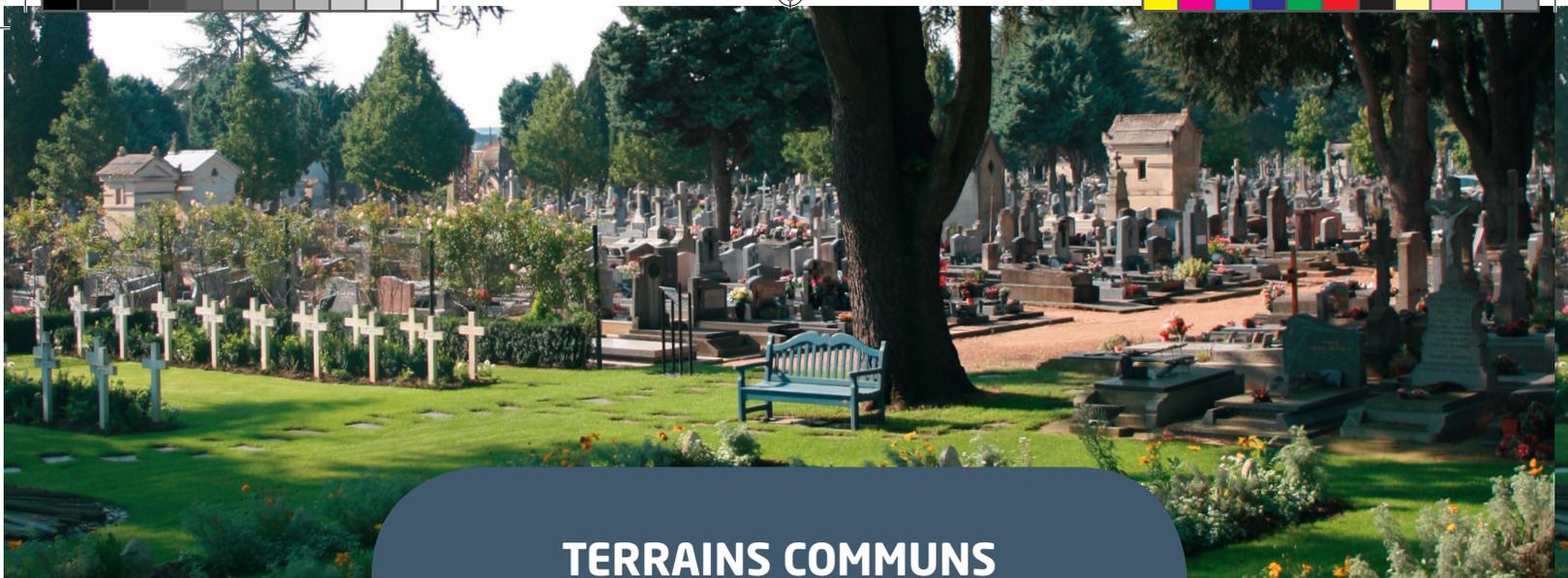


Police: Roman

Hauteur des lettres: maxi 10mm

Couleur des lettres: blanche

Visserie fournie par la Ville d'Angers



TERRAINS COMMUNS

Localisation E-48C et W-42B

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Terrains communs équipés de caveaux autonomes par la Ville d'Angers
Terrains communs équipés de cavurnes par la Ville d'Angers

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est

Carré 48C = 105 caveaux individuels - 3 cavurnes

Cimetière de l'Ouest

Carré 42B = 96 caveaux individuels - 9 cavurnes

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Pour les caveaux autonomes :

Longueur intérieure du caveau : 2,15m sans le filtre, reste 2,08m avec le filtre

Largueur intérieure du caveau : 0,80m

Hauteur du caveau : 0,60m

Pour les cavurnes :

Longueur intérieure : 0,48m

Largueur intérieure : 0,48m

Hauteur : 0,55m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Pour les caveaux autonomes :

Pas de semelle

Un moment léger peut être posé, il doit l'être directement sur la dalle de fermeture du caveau.

Dimensions maximum de la tombale : 2m de longueur sur 1m de largeur

Pour les cavurnes :

Une marberie légère peut être posée sur la dalle de fermeture sans dépassement

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture des caveaux par les Services de la Ville d'Angers uniquement.

Nettoyage de la dalle de fermeture des caveaux à l'eau uniquement.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Plaques d'identification, fleurs et objets de recueillement peuvent être posés sur la dalle de fermeture, éventuellement collés mais pas vissés. Il est interdit de faire des trous dans la dalle de fermeture des caveaux.

Entretien des parties paysagères et de tout l'espace par la Ville d'Angers.

Pas de possibilité d'acquiescer une concession sur place.



TERRAINS COMMUNS ENFANTS

Localisation E-53E et W-32C

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Terrains communs équipés de caveaux enfants par la Ville d'Angers

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est
Carré 53E = 18 caveaux

Cimetière de l'Ouest
Carré 32C = 14 caveaux

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur intérieure du caveau : 1,19m
Largueur intérieure du caveau : 0,53m
Hauteur du caveau : 0,59m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Pas de semelle
Un monument léger peut être posé, il doit l'être directement sur la dalle de fermeture du caveau.
Dimensions maximum de la tomballe 1,34mx0,64m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture des caveaux par les Services Ville d'Angers uniquement, à titre gratuit.
Nettoyage de la dalle de fermeture des caveaux à l'eau uniquement.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Plaques d'identification, fleurs et objets du recueillement peuvent être posés sur la dalle de fermeture, éventuellement collés mais pas vissés. Il est interdit de faire des trous dans la dalle de fermeture des caveaux.
Entretien des parties paysagères et de tout l'espace par la Ville d'Angers.
Possibilité d'acquiescer une concession sur place.



ESPACE PRÉ-ÉQUIPÉ CAVEAUX

Localisation W-48 et W-48A

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Terrains pré-équipés de caveaux funéraires par la Ville d'Angers

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Ouest

Carré 48 = 18 caveaux - 1 place
 195 caveaux - 2 places
 67 caveaux - 3 places

Carré 48A = 13 caveaux - 1 place
 25 caveaux - 2 places

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

	Carré 48	Carré 48A
Longueur intérieure	2,10m	2,15m
Largueur intérieure	0,70m	0,76m
Hauteur de la case	0,53m	0,50m
Hauteur de la case vide sanitaire	0,15m	0,50m
Ouverture de la semelle posée sur le caveau	1,83x0,78m	1,90mx0,85m
En conséquence la longueur maximum du cerceuil pouvant être inhumé dans la dernière case (celle du haut) est de	1,95m	2,10m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Pas de pose supplémentaire de semelle
 Un monument peut-être posé sur les semelles pré-installées
 Dimensions maximales de la tombale : 2m de longueur x 1m de largeur

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Caveaux équipés de dalles intermédiaires et de dalles de fermeture par la Ville d'Angers.
 Ouverture ainsi que nettoyage du caveau par la Ville d'Angers pour la 1^{ère} inhumation, (lorsqu'il n'a pas été posé de marbrerie par avance), sinon retrait de la marbrerie et ouverture par l'entreprise.
 Pour les inhumations ultérieures, ouverture et fermeture par la Ville d'Angers ou par l'Entreprise (au choix de la famille), la Ville d'Angers n'assure pas la prestation lorsqu'une marbrerie a été posée sur le caveau.
 Nettoyage des semelles par la Ville d'Angers.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Les objets de recueillement et le fleurissement peuvent être posés sur le monument ou en son absence sur les dalles de fermeture.
 Entretien des espaces paysagers par la Ville d'Angers.



CONCESSIONS PAYSAGÈRES 2m50

Localisation W-50

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Terrains traditionnel de 2m50 pré-équipé d'une longrine pour recevoir une stèle.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Ouest

Carré 50 = 209 emplacements

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

Longueur de la concession : 2,50m
Largueur de la concession : 1m
Largueur de l'espace inter tombe devant : 0,15m
de chaque côté : 0,20m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Soit inhumation en fosse pleine terre une place ou deux places

Soit inhumation en caveau construit par la famille pour quatre cases maximum, conçu pour enherbement dessus

Seule marbrerie autorisée : stèle goujonnée et scellée sur la longrine béton, centrée par rapport à l'espace réservé au droit de la scélpulture concernée, et centrée en profondeur.

Largueur maximum de la stèle jusqu'à 1,36m

Hauteur maximum de la stèle jusqu'à 1,20m

Aucun dépassement de marbrerie autorisé (dimensions maximum 0,25x1,36m)

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

La pose des caveaux doit être axée par rapport à la largeur totale et à la longueur totale de chaque emplacement (1,40x2,65m) l'alignement est donné par le Responsable du cimetière ou le Chef d'équipe.

Re-comblement autour du caveau avec la terre excavée.

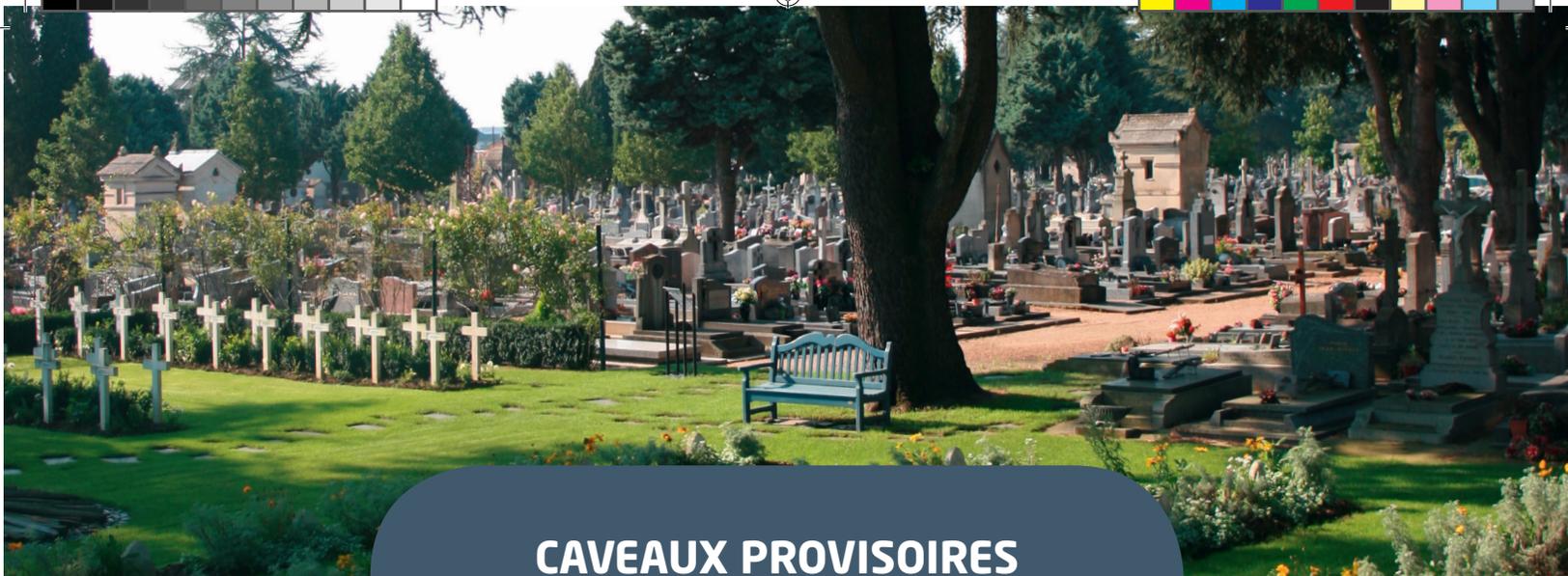
Toutes les terres excédentaires du carré 50 sont déposées sur l'aire de dépôt du cimetière de l'Ouest.

Pour les fosses le tumulus sera aplani et ensemencé au bout d'un délai minimum de trois mois, par le Service des cimetières de la Ville d'Angers. La tonte de tout l'espace enherbé est assuré par le Service des cimetières de la Ville d'Angers.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Fleurissement ou dépôt d'objets uniquement sur la longrine béton.

Le jour des funérailles, des fleurs naturelles peuvent être posées sur toute la surface concédée, elles seront retirées au bout de 5 jours par le Service de la Ville d'Angers, sauf retrait avant par les familles.



CAVEAUX PROVISOIRES

Localisation E-65, L-27 et W-46

ÉQUIPEMENT OU ESPACE

Caveaux provisoires installés par la Ville d'Angers.

LOCALISATION NOMBRE

Cimetière de l'Est

Carré 65 = 6 caveaux

Cimetière Saint-Léonard

Carré 27 = 2 caveaux

Cimetière de l'Ouest

Carré 46 = 4 caveaux et 2 caveaux à urnes

CARACTÉRISTIQUES DIMENSIONS

1^{er} cimetières de l'Est et Saint Léonard

Longueur intérieure du caveau : 2,10m

Largueur intérieure du caveau : 0,75m

Hauteur de la case : 0,66m

2^{ème} cimetière de l'Ouest

Longueur intérieure du caveau : 2,40m

Largueur intérieure du caveau : 0,98m

Hauteur de la case : 0,84m

Longueur, largeur et hauteur du caveau à urnes : 0,58m

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA MARBERIE

Néant

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LES TRAVAUX

Ouverture et fermeture par les Services de la Ville d'Angers uniquement.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LE RECUEILLEMENT

Dépôt du fleurissement et des objets du recueillement au sol, devant le caveau, dans l'attente du transfert pour inhumation définitive.